

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [fanny-desautels-csspi-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/541f4eb29366fabb94178e01>

Date d'obtention : 2026-01-05 16:05:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une intervention clé en main. Celle-ci est neutre et bienveillante. Elle permet de collecter des informations non teintées de jugement afin que le DPCP puisse faire son travail. Elle permet une collaboration avec les différents partenaires (école, service de police, etc).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être une personne supplémentaire qui peut faire l'intervention avec la trousse Sexto sera un atout pour mon établissement scolaire. Lorsqu'une situation de sexting arrivera, je pourrai aider les autres intervenants ou prendre en main l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être bienveillante, neutre, éviter le jugement. Ne jamais regarder les images.